



# **ODALIE**

## Outil d'aide en ligne pour l'évaluation des risques professionnels dans le secteur du spectacle

Conscient des difficultés rencontrées par le secteur, le SIST-CMB a développé cette interface pour vous aider pas-à-pas dans vos démarches de prévention des risques professionnels.



**Cet outil a été  
conçu à la demande  
des partenaires  
sociaux du secteur  
qui ont contribué à  
son élaboration et  
pilote le projet.**

# **L'évaluation des risques :** une démarche de prévention qui nous concerne tous !

## **L'évaluation des risques est une obligation imposée par le code du travail (Article R4121-1)**

### **Elle a pour objectifs de :**

- répertorier les risques auxquels sont exposés les salariés,
- définir des mesures de prévention afin de les éliminer ou de les réduire.

Les résultats de cette évaluation, depuis le décret du 5 novembre 2001, doivent être consignés dans un **document unique**.

**L'employeur est responsable de sa réalisation.**

**Une mise à jour annuelle au minimum est exigée.**

L'employeur peut s'entourer de compétences internes (salarié désigné, CHSCT ou DP, groupes de travail,...) ou externes à l'entreprise (SIST-CMB, inspection du travail, CARSAT,...).

Cette démarche, qui se veut pluridisciplinaire et participative, permet d'associer tous les acteurs concernés par la santé et la sécurité des salariés : employeur, salariés, représentants du personnel, médecin du travail,...

Dans tous les cas, le but de l'évaluation des risques est bien d'engager une démarche de prévention globale basée sur un principe d'amélioration continue.





## Les objectifs d'ODALIE

### **Vous permettre de manière simple et efficace :**

- d'évaluer vos risques professionnels en partant de situations existant dans le secteur,
- d'élaborer et de gérer votre plan d'actions à partir d'un catalogue de mesures d'actions,
- d'éditer votre Document Unique, vos fiches de suivi individuelles d'exposition aux facteurs de pénibilité, une check-list des situations-clés pour alimenter vos plans de prévention ;
- d'échanger entre vous et avec nous sur vos problématiques de risques professionnels.

**Cet outil et les autres services du CMB sont mis à votre disposition dans le cadre de vos cotisations annuelles.**

### **Vous trouverez dans cet outil les différentes étapes nécessaires à la formalisation de votre document unique :**

1. Présentation de votre entreprise et de sa population ;
2. Définition des unités de travail ;
3. Identification et évaluation des risques sur la base de situations repérées dans le secteur, selon 3 questionnaires au choix : simplifié, détaillé ou croisé ;
4. Gestion du plan d'actions à partir de catalogues de mesures de prévention.

# Besoin d'aide sur **ODALIE ?**



## **Vous pouvez contacter le CMB :**

- Par téléphone :  
**01.73.17.39.90 (appel non surtaxé)**
- Par mail :  
**documentunique@cmb-sante.fr**

## **En complément de l'outil ODALIE**

**Nos conseillers en prévention se tiennent à votre disposition pour :**

- Un accompagnement méthodologique à l'élaboration du Document Unique
- Une aide méthodologique à la mise en œuvre de mesures de prévention des risques professionnels

**intervention@cmb-sante.fr**

**SIST - CMB**

26 rue Notre-Dame des Victoires - 75086 PARIS Cedex 02